

Département de l'éducation et de la famille
Service de protection de l'adulte et de la
jeunesse

Envoyé par e-mail à spaj@ne.ch

Berne, le 12 août 2020

Réponse à la Consultation relative au projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la nouvelle Loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ)

Monsieur Fellrath, Mesdames et Messieurs,

AvenirSocial, l'association professionnelle suisse du travail social, compte plus de 3'700 membres. Nous représentons les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en service social, éducation sociale, animation socio-culturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maître·sse·s socio-professionnel·le·s. Nous sommes actif·ve·s aux niveaux cantonal, national et international. Nous nous engageons pour le respect des droits humains, pour l'égalité des chances, l'autodétermination des personnes et un travail social de qualité.

Au moyen des commentaires et réponses ci-dessous dans le questionnaire officiel, nous participons au processus de consultation.

1. GENERALITES

1.1. Que pensez-vous de la volonté du Conseil d'État de renforcer et clarifier la **politique de l'enfance et de la jeunesse**, basée sur trois piliers (participation, encouragement et protection des enfants et des jeunes) ?

Pertinent Assez pertinent Pas vraiment pertinent Pas pertinent Sans avis

Remarques : Nous saluons les efforts du Conseil d'État pour renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse et il nous semble raisonnable de regrouper ces trois piliers dans une loi commune. Nos commentaires, qui suivent plus bas, portent moins sur l'effort de base que sur la conception et la répartition des ressources entre les trois piliers.

1.2. Le projet de loi a pour but de clarifier le rôle du SPAJ dans la promotion de l'enfance et de la jeunesse (participation et encouragement). Quelles devraient être à votre avis les fonctions principales assumées par le service dans ce domaine (plusieurs réponses possibles) ?

- Soutenir et coordonner les acteurs publics, privés et associatifs du domaine enfance et jeunesse dans les milieux extrascolaires
- Favoriser la participation collective des enfants et des jeunes à la vie politique et aux processus décisionnels des différents espaces qu'ils occupent
- Soutenir et accompagner les projets d'utilité publique menés par des jeunes
- Organiser et assurer le fonctionnement des instances de participation au sein de l'administration (comité et session des enfants et des jeunes)
- Promouvoir les droits de l'enfant (sensibilisation des enfants et de la population, formation des professionnel-le-s)
- Conduire des projets visant le renforcement des ressources des enfants et de leur environnement (prévention, soutien à la parentalité, encouragement précoce, etc.)
- Encourager la participation des enfants et des jeunes dans les projets de l'administration cantonale et du Conseil d'État pour lesquels ils et elles manifestent un intérêt
- Autre(s) :

Remarques:

2. PARTICIPATION

Le Conseil d'État propose l'instauration de différentes mesures visant à permettre aux enfants et aux jeunes de contribuer de manière collective aux décisions qui les concernent.

2.1. Avez-vous des remarques particulières concernant la création d'un **comité des enfants et des jeunes** comme interlocuteur permanent du Conseil d'État et d'une **session des enfants et des jeunes** organisée au moins une fois tous les deux ans (art. 15ss P-LEJ)?

Êtes-vous favorable à ces instances de participation et à leur objectif général ?

Oui :

Non :

Remarques : Nous saluons spécialement le renforcement de la voix des enfants et des jeunes par le nouveau comité, qui contribue à leur donner la parole directement et à promouvoir leur participation. Il est toutefois important pour nous de mentionner que la formulation des droits de la session des jeunes telle qu'elle figure dans le projet de loi ne garantit pas une participation aboutie. En effet, "le Grand Conseil sera invité à prendre en compte, dans la mesure du possible, les propositions et positions de la session." Cela signifie que sans volonté politique, les propositions de la session peuvent toujours être rejetées voir ignorées. Sur la base du rapport du conseil d'État au Grand Conseil il ne nous apparaît pas comment le Conseil d'État doit réagir aux propositions du Comité. Il est essentiel pour nous que le Conseil est obligé de réagir aux suggestions du Comité.

2.2. La mise en place d'une réelle politique de l'enfance et de la jeunesse implique un engagement clair de l'État. Le Conseil d'État propose **d'impulser financièrement** pendant quatre ans le développement des mesures de participation (art. 22 P-LEJ).

Êtes-vous favorable à cette mesure ?

Oui :

Non :

Remarques : Nous sommes favorables au financement impulsif, parce que cela donne le temps et les moyens d'installer des mesures appropriées. Comme c'est un financement impulsif, nous souhaitons soulever qu'il est crucial d'évaluer au plus tôt la manière dont les mesures pourront être pérennisées au-delà des quatre ans en question.

3. ENCOURAGEMENT

Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ) met l'accent sur la mise en place de conditions-cadres permettant aux enfants et des jeunes de développer leur aptitude à vivre ensemble, leur engagement social, leur créativité et leur autonomie, afin qu'ils et elles deviennent des personnes indépendantes et socialement responsables.

3.1. Jugez-vous pertinente la volonté d'élargir et de renforcer les actions de sensibilisation et les projets promouvant notamment les droits de l'enfant, la santé, le développement durable, le soutien à la parentalité et l'encouragement précoce (art. 23 et 24 P-LEJ)?

Pertinent Assez pertinent Pas vraiment pertinent Pas pertinent Sans avis

Remarques : Nous souhaitons aussi faire remarquer qu'un investissement plus large dans la participation et dans l'encouragement précoce pourrait à long terme avoir des effets positifs sur les dépenses pour la protection des enfants et des jeunes, notamment si leurs points de vue sont davantage impliqués en amont.

3.2. Que pensez-vous de la volonté du Conseil d'État de soutenir les mesures ou activités d'encouragement des enfants et des jeunes mises en place par les communes (conseils et aides financières) (art. 27 P-LEJ) ?

Pertinent Assez pertinent Pas vraiment pertinent Pas pertinent Sans avis

Remarques:

4. PROTECTION

4.1. Estimez-vous, comme le Conseil d'État, que la protection de l'enfant doit pouvoir se fonder sur une construction individualisée de prestations sur mesure, qui privilégie le renforcement des compétences parentales et familiales ?

D'accord Plutôt d'accord Pas vraiment d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques:

4.2. Comment appréciez-vous le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la maltraitance (art. 35ss P-LEJ) ?

Pertinent Assez pertinent Pas vraiment pertinent Pas pertinent Sans avis

Remarques:

4.3. Comment appréciez-vous le dispositif de financement des frais de placement en dehors du milieu familial (art. 47ss P-LEJ) ?

Plus particulièrement, approuvez-vous une participation aux frais de placement calculée sur la base de la capacité contributive des parents / des représentant-e-s légaux-ales ?

D'accord Plutôt d'accord Pas vraiment d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques:

4.4. Êtes-vous favorable à un élargissement de cette participation aux mesures d'accompagnement ambulatoire ?

D'accord Plutôt d'accord Pas vraiment d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques:

5. AUTRES COMMENTAIRES ET REMARQUES GENERALES

Commentaires – Remarques : En comparaison avec les ressources prévues pour la protection, nous soulignons que des investissements en matière de participation et d'encouragement précoce pourraient être augmentés, dans la mesure où ces aspects impliquent, à long termes, des effets positifs sur les dépenses des autres piliers.

Nom et prénom : Tobias Bockstaller, responsable études
Institution / organisation : AvenirSocial, Schwarztorstrasse 22, 3001 Berne
E-Mail : t.bockstaller@avenirsocial.ch
Téléphone : 031 380 83 02

J'accepte que mes observations soient transmises aux membres du Grand Conseil s'ils ou elles en font la demande :

D'accord Pas d'accord

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous pourrez porter à nos arguments, nous vous transmettons, Monsieur Fellrath, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Flavio Steiger
Co-secrétaire générale

Tobias Bockstaller
Responsable études